

**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

**Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**OBJET :**

**Séance du 26 février 2026**

**ASSOCIATION FRENCH  
TECH ALPES DU  
GENEVOIS FRANÇAIS :  
APPROBATION DE LA  
CONVENTION DE  
PARTENARIAT ET DE  
FINANCEMENT - ANNEE  
2026**

L'an deux mil vingt-six, le 26 février à 12h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,  
Convocation du : 19 février 2026  
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN  
Membres présents :

**N° CS2026-15**

Nombre de délégués  
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués  
Présents : 28  
Pouvoirs : 2

• **Délégués titulaires :**

M. Vincent SCATTOLIN - M. Denis LINGLIN - M. Patrice DUNAND - Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Max GIRIAT - M. Denis MAIRE - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT - M. François DEVILLE - M. Christophe SONGEON - M. Jean-Claude TERRIER - M. Patrick ANTOINE –M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – Mme Nadine JACQUIER - M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN - M. Florent BENOIT - M. Eddi ETIENNE - Mme Catherine BRUN - M. Benjamin VIBERT - Mme Nadine PERINET - M. Sébastien JAVOGUES

• **Délégués suppléants :**

M. Bernard VUAILLAT suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M. Christian AEBISCHER suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Laurent DUPAIN suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• **Délégués représentés :**

M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER - Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. François DEVILLE

• **Délégués excusés :**

M. Daniel RAPHOZ - Mme Annick GROSROYAT - M. Hubert BERTRAND - Mme Marie-Pierre BERTHIER - Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Claire CHUINARD - M. Bernard BOCCARD - M. Yves

**CHEMINAL - M. Pierre-Jean CRASTES - M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Christophe ARMINJON – M. Claude MANILLIER - M. Stéphane VALLI - M. Philippe MONET – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Yves MASSAROTTI – M. Cyril DEMOLIS - M. Claude THABUIS – M. Régis PETIT**

**ASSOCIATION FRENCH TECH ALPES DU GENEVOIS FRANÇAIS  
APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE  
FINANCEMENT - ANNEE 2026**

**Vu** la délibération n° CS2021-28 du Comité syndical du 24 septembre 2021 approuvant la convention de partenariat avec l'association French Tech du Genevois français ;

**Vu** la délibération n° CS2022-43 du Comité syndical du 30 septembre 2022 approuvant l'avenant à la convention de partenariat avec l'association French Tech du Genevois français ;

**Vu** la délibération n° CS2026-03 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français du 6 février 2026, approuvant le Budget primitif 2026;

**Considérant** que l'initiative French Tech, lancée en 2013 par le Gouvernement, a pour objectif de constituer un « écosystème » national favorable à la création et au développement d'entreprises innovantes, à forte valeur ajoutée, à forte croissance et orientées à l'internationale ;

**Considérant** que la French Tech s'appuie sur 17 Capitales, dont la French Tech Alpes, et sur les Communautés d'entrepreneurs ;

Au sein de la French Tech Alpes, la Communauté French Tech du Genevois français s'est constituée en association loi 1901 le 03 septembre 2021. Elle a pour objectif de mettre en réseau les acteurs de l'entrepreneuriat et de l'innovation afin de favoriser le développement des entrepreneurs, plus particulièrement les start-ups. Elle s'appuie sur les lieux « totem » qui accompagnent, hébergent et favorisent l'expérimentation et l'innovation auprès de ces dernières.

**Considérant** que le Label French Tech Alpes a été renouvelé par l'État en septembre 2022 pour une durée de quatre ans ;

**Considérant** que la Communauté French Tech Alpes du Genevois français regroupe désormais quarante-neuf membres et mobilise six lieux totems : Pôle entrepreneuriat du Pays de Gex–Innogex, Station A–Archparc, Pépinière Puls, Innovales–Innolab, Delta–CRIC et l'Espace Faucigny Mont-Blanc Développement ;

**Considérant** que le Pôle métropolitain du Genevois français, dans le cadre de ses compétences déléguées en matière de développement économique, souhaite soutenir les activités de la French Tech Alpes du Genevois français afin : – d'assurer une gouvernance partagée entre entrepreneurs, collectivités et opérateurs économiques ; – de mobiliser et d'impliquer les six lieux totems dans une dynamique collaborative ; – d'inscrire l'action locale dans la dynamique régionale, nationale et internationale du réseau French Tech, y compris dans le cadre transfrontalier du Grand Genève ; – de faire de la transition écologique un fil directeur des actions d'innovation ;

**Considérant** que la French Tech Alpes du Genevois français a sollicité le Pôle métropolitain le 19 décembre 2025 pour une subvention au titre de l'année 2026 ;

**Considérant** que la convention 2026 précise les engagements de l'association, notamment en matière de gouvernance, d'animation des lieux totems, de communication, de mobilisation des start-up et de rapprochement avec le Pôle Innovation de l'Université Savoie Mont-Blanc ;

**Considérant** que le budget prévisionnel 2026 de l'association justifie l'octroi d'une subvention de fonctionnement ;

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat et de financement avec l'association French Tech Alpes du Genevois français pour l'année 2026, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 55 000 € à l'association French Tech Alpes du Genevois français pour l'année 2026, selon les modalités prévues dans la convention et les crédits inscrits au Budget Primitif 2026 du Budget Principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 02/03/2026

Publié ou notifié le 02/03/2026

Le Secrétaire de séance  
Vincent SCATTOLIN

  


Le Président,  
Christian DUPESSEY

  


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.